

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

### Séance du 2 juillet 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	1

Date de la convocation
26/06/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à dix-huit heures trente.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Dole, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier.*

*Secrétaire de séance : Christophe Michel.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

### Délibération n° 2024-07-049

**OBJET** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique

Le Maire indique que la commune, en lien avec l'ASL, étudie la création d'un terrain synthétique en lieu et place du 3<sup>ème</sup> terrain.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire de retenir un maître d'œuvre qui aura pour mission de réaliser une étude de faisabilité technique et financière. Si cette première étape est concluante, le bureau d'étude aura en charge la mission complète afin de réaliser le terrain de sport.

Le Maire présente les deux MOE spécialisées dans la réalisation de terrain de sport :

- ✓ Bureau d'étude CHANEAC pour un montant de 14 600€ H.T
- ✓ Bureau d'étude A2C pour un montant de 15 400€ H.T

et précise que la première phase de 4 200€ a pour but de valider ou non la faisabilité économique avec la recherche de subvention et technique.


Le Maire propose donc de retenir le bureau d'étude le mieux-disant soit le bureau d'étude Chanéac pour l'ensemble au prix de 14 600€ H.T.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident la proposition du Maire de retenir le bureau d'étude Chanéac pour un montant de 14 600.00€ H.T ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent ;

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024  
Reçu en préfecture le 04/07/2024  
Publié le   
ID : 025-200068401-20240702-2024\_07\_049-DE

